

Paris, le 5 février 2020

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers

Copie à :

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau

Mesdames et Messieurs les présidents des Conférences régionales

Mesdames et Messieurs les membres du Collège Ordinal

Objet : Réforme des retraites

Mesdames, Messieurs les bâtonniers,

La grève dure que nous avons menée depuis plus de quatre semaines, nous a permis d'obtenir du gouvernement une phase de concertation jusque-là inexistante avec Monsieur Delevoye.

Ainsi que l'ont déjà voté de nombreux barreaux, la Conférence souhaite le **maintien d'une grève dure**, dans l'autonomie des Ordres, **jusqu'au lundi 10 février inclus**, et ce pour soutenir nos exigences.

Durant la réunion qui s'est tenue mardi soir, le gouvernement a réaffirmé qu'il ne nous laissera pas exister hors du « système » universel, terme désormais utilisé par le Premier ministre. Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse commun avec le CNB et le barreau de Paris qui a été diffusé à la suite de cette rencontre.

En responsabilité, dans ce contexte, la profession souhaite obtenir des garanties permettant aux avocats de ne pas perdre un euro de retraite et de ne pas subir d'augmentation de charges...

Nous attendons les propositions que le Premier ministre s'est engagé à nous faire d'ici demain.

Le CNB se réunit en Assemblée générale ce vendredi à 17 heures. Au cours de cette assemblée sera analysée la lettre que nous aurons reçue entre temps. Je porterai à cette occasion la voix de la Conférence des bâtonniers.

Dans les semaines qui suivent, nous entendons poursuivre notre long combat devant les parlementaires et l'opinion publique.

La Conférence a donc souhaité **mettre en œuvre une mobilisation qui puisse tenir dans la durée**, par des actions nationales concertées.

Deux axes ont été retenus : des actions politiques coordonnées et des actions professionnelles dans l'unité.

Ainsi, dès demain, une **conférence de presse a déjà été prévue à 12 heures dans chaque barreau**. La Conférence va diffuser les chiffres et l'argumentaire qui pourront être utilisés à cette occasion.

Il est important qu'un effort de lobbying puisse être fait par chaque Bâtonnier et chaque avocat. Il s'agit de lutter contre la désinformation du gouvernement sur les conséquences de l'application du régime universel à notre profession.

Au titre des actions politiques :

Mercredi 12 février à 9h30, la Conférence organise une **réunion avec des parlementaires à l'Assemblée nationale**.

Nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que 200 places sont disponibles. Les inscriptions doivent se faire avant le vendredi 7 février à midi. Vous pourrez vous inscrire en renseignant le tableau que vous trouverez en suivant le lien suivant : <https://forms.gle/N3k9nUPGNrPhYqWM9>.

Localement, **le vendredi 14 février**, la Conférence suggère une **journée « justice morte »** (renvoi de toutes les audiences, cabinets fermés). La Conférence préparera une motion qui pourra être lue dans les prétoires et affichée aux portes des cabinets.

Par ailleurs, la période de campagne municipale doit être l'occasion de nous faire entendre des candidats. Dans le but d'un lobbying auprès de ces derniers, la Conférence diffusera un kit de communication pour permettre aux barreaux d'agir dès la semaine prochaine.

Au titre des actions professionnelles :

Dès le mardi 11 février, la Conférence soutiendra toute nouvelle vague de dépôt massif de DML (demande de mise en liberté) et / ou une journée de grève du zèle (défense collective) aux audiences de comparution immédiate. La Conférence tiendra à votre disposition un modèle de DML.

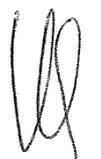
La Conférence a désigné des référents pour aider les barreaux à répondre aux questions relatives au projet de réforme des retraites, dont les coordonnées sont en annexe jointe.

Ces référents sont également à la disposition des Conférences régionales. Ils pourront ainsi librement échanger avec les bâtonniers sur les questions posées relativement à cette réforme.

La Conférence travaille d'ores et déjà sur les questions d'inconstitutionnalité et d'inconventionnalité affectant les deux projets de loi adoptés en Conseil des Ministres le 24 janvier dernier.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous quant à la suite des actions à mener.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, en l'assurance de mes sentiments confraternels les plus dévoués.



Hélène FONTAINE

PJ :

- Note pratique sur le déroulement de la séance de travail du 12 février avec les parlementaires
- Noms et coordonnées des référents du Bureau de la Conférence
- Communiqué de presse de la profession du 4 février 2020 à la suite de la rencontre avec le Premier ministre